



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MERCREDI 9 JUIN 2021

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY

Absent excusé : M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX)

Secrétaire de séance : Mme ATAMNA Nora
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00

Communications

Le Maire informe que le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable au projet d'aménagement de la déviation Est de Vesoul, en précisant que la voix des habitants n'a pas été entendue. Il faut désormais attendre la décision de Mme le Préfète. Il propose également de solliciter Mme la Préfète à propos de la sécurisation des axes routiers traversant la commune.

Ensuite, il annonce qu'il a adressé un courrier d'invitation à Mme la Préfète pour lui proposer de visiter la commune.

Puis il fait part de la mise en place des panneaux 50 km/h sur la RN 57 (Route de Luxeuil) qui permettra de faire diminuer la vitesse au niveau des habitations. Il précise qu'à ce jour, il n'a pas été apporté de réponse à la demande de passage à 70 km/h sur la RN 19.

Le Maire confirme que les nouveaux passages protégés pour piétons sont en cours de réalisation par la DIR Est, et seront dotés de panneaux lumineux permettant aux piétons d'avertir les automobilistes avant de traverser.

La parole est donnée à Nora Atamna (Conseillère Municipale Déléguée), qui fait le bilan du marché de producteurs locaux et fait état d'un véritable succès avec une mobilisation des habitants.

Le Maire précise que les permanences pour les prochaines élections Départementales et Régionales ont été fixées. Une réunion de préparation avec les assesseurs est également prévue. Il informe aussi de la dotation de matériel sanitaire par l'État (gels hydroalcooliques, visières, masques et auto-tests).

Puis Nora Atamna fait un point sur les prévisions d'effectifs de la rentrée de septembre 2021 où le nombre d'élèves prévu s'élève à 95, soit 58 élèves pour l'école élémentaire et 37 pour l'école maternelle.

Jean-Marc Javaux (1^{er} Adjoint) rend compte de l'avancement des travaux de remplacement des huisseries des écoles. Seules quelques finitions restent à faire dues à un problème d'approvisionnement de certains matériaux.

Le Maire fait part de la reprise de l'US Frotey, des manifestations sont prévues cet été avec notamment l'anniversaire du club qui fêtera ses 80 ans le 11/07. Une section de sport adapté va être mise en place par le club avec une subvention exceptionnelle de la CAV.

Il informe également de l'adhésion de la commune au dispositif des Maisons Fleuries auquel les habitants pourront participer sur inscription.

Approbation du procès-verbal de séance du 19 mars 2021

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Location parcelle ZH n° 36

Après acquisition de la parcelle ZH n° 36 « Les Friches du Sabot » d'une contenance de 2,89 hectares qui sera louée à la EARL La Roulotte du Berger, le montant du loyer annuel est fixé à 200 € avec effet au 1er juillet 2021 et le Maire est autorisé à signer le bail environnemental avec la EARL La Roulotte du Berger, ainsi que tous documents y afférents.

Vote : 15 Pour

2. Attribution des subventions aux associations - Année 2021

Après l'avis de la Commission Animations locales/ Action Sociale qui s'est réunie le 6 mars dernier, le Conseil Municipal approuve les montants des subventions accordées aux associations comme suit :

Anciens combattants : 200 € - Association "Les Croqueurs de Pommes" : 50 € - AHSSEA : 200 € - Coopérative Élémentaire : 1 612 € - Coopérative Maternelle : 1 040 € - Epi'cerise : 75 € - Gratuité scolaire (collégiens) : 600 € - US Frotey : 3 157.56 € - Le Souvenir Français : 50 € - La Croix Rouge : 75 € soit un total de **7 059.56 €**.

Vote : 15 Pour

3. Projet d'acquisition d'un bien par voie de préemption

Compte-tenu de l'opportunité et du projet de réaménagement du cœur du village, le Conseil Municipal décide de faire valoir son droit de préemption en cas de vente du bien sis 48 Grande rue et cadastré AK n° 175.

Ce bien présentant un intérêt non négligeable au vu de sa situation centrale au cœur du village, de sa proximité immédiate avec la Place du Souvenir et pouvant être un élément concourant au projet d'aménagement que la commune entend mener.

Vote : 15 Pour

4. Parcelles communales - Convention relative aux modalités de fauchage

Afin de préciser les modalités de fauchage des lieux suivants : échangeur RN 19/57 - abords de la bâche incendie - parking du terrain de moto-cross, il est décidé d'établir une convention avec l'exploitant qui en a fait la demande (à savoir M. Gouhenant - GAEC La Corne du Noyer) avec effet au 1er juin 2021 et à titre gratuit, et d'autoriser le Maire à la signer.

Vote : 15 Pour

5. Sytevom - Convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux

Le Maire est autorisé à signer avec le Sytevom une nouvelle convention qui sera renouvelée annuellement par tacite reconduction pour la mise à disposition gratuite d'un broyeur à végétaux.

Le Maire demande de l'autoriser à.

Vote : 14 Pour

(M. Tary ne participe pas au vote)

6. Décision modificative n° 1 - Régularisation budgétaire

Afin d'équilibrer les chapitres 040 et 042 du budget communal, le Conseil Municipal prend la décision modificative suivante :

R 7788-042 : Produits exceptionnels divers :	- 30 000.00 €
R 7788-77 : Produits exceptionnels divers :	+ 30 000.00 €

Vote : 15 Pour

7. Décision modificative n° 2 - Régularisation budgétaire

Afin d'équilibrer les chapitres 040 et 042 du budget communal, le Conseil Municipal prend la décision modificative suivante :

D 21534-21 opération 40 : Eclairage public :	+ 471.00 €
R 28051-040 : Concessions et droits similaires :	+ 471.00 €

Vote : 15 Pour

8. Décision modificative n° 3 - Virement de crédits

Suite à la panne du tracteur tondeuse et au diagnostic établi, il a fallu acquérir un nouvel équipement. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient de prévoir les crédits nécessaires, comme suit :

D 023 : Virement section investissement :	+ 4 000.00 €
D 2158-21 opération 48 : Matériel et outillage atelier :	+ 4 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement :	+ 4 000.00 €
R 773-77 : Mandats annulés sur exercices antérieurs :	+ 4 000.00 €

Vote : 15 Pour

9. Décision modificative n° 5 - Ouverture de crédits

Afin d'équilibrer la dépense d'investissement liée à la cession de l'ancien tracteur tondeuse et à sa reprise, la décision modificative suivante est prise :

D 2188-21 : Autres immobilisations corporelles :	+ 700.00 €
R 024 : Produits des cessions :	+ 700.00 €

Vote : 15 Pour

10. Décision modificative de cession n° 1 - Cession d'un tracteur tondeuse

Le fournisseur du nouveau tracteur tondeuse reprend l'ancien au prix de 700 €. La décision modificative de cession suivante est prise :

D 675-042 : Valeur comptable des immobilisations cédées :	+ 3 997.38 €
R 7761-042 : Différences sur réalisations (-) :	+ 3 297.38 €
R 775-77 : Produits des cessions d'immobilisations :	+ 700.00 €
D 192-040 : Plus/moins-value cession d'immobilisations :	+ 3 927.38 €
R 2188-040 : Autres :	+ 3 997.38 €

Vote : 15 Pour

11. Décision modificative n° 4 - Virement de crédits

Afin d'annuler la Redevance d'Occupation du Domaine Public de 2014 édité en 2019 pour cause de prescription, il est décidé d'effectuer le virement de crédits suivant :

D 673-67 : Titres annulés sur exercices antérieurs : + 2 927.85 €

R 773-77 : Mandats annulés sur exercices antérieurs : + 2 927.85 €

Vote : 15 Pour

12. Aménagement d'un local professionnel - Plan de financement et sollicitation de subventions

Dans le cadre de la politique Santé développée par la Communauté d'Agglomération de Vesoul afin de palier la désertification médicale, la commune s'est portée volontaire pour accueillir et mettre à disposition des locaux à deux jeunes orthophonistes diplômés. Ainsi l'actuel bâtiment de la Maison des Associations a été choisi pour leur installation car il est idéalement situé au cœur du village et à proximité d'un parking public.

La municipalité se charge d'engager les travaux de rénovation et d'aménagement permettant l'adaptation des locaux de la Maison des Associations.

Le plan de financement prévisionnel suivant est adopté :

Dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	%
Aménagement des locaux	50 000.00 €	Aides publiques :		
Audit énergétique	500.00 €	- Etat (DETR)	16 561.50 €	30 %
Frais d'études et contrôle tech.	2 205.00 €	- Etat (DSIL)	5 520.50 €	10 %
Sécurité incendie / Accessibilité	2 500.00 €	- Communauté d'Agglomération de Vesoul	20 000 €	36.2 %
		- Apport Commune de Frotey-lès-Vesoul	13 123.00 €	23.8 %
TOTAUX	55 205.00€	TOTAUX	55 205.00 €	100 %

Vote : 15 Pour

ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION - JEUNESSE

13. Carte Avantages Jeunes - Participation communale

Le Conseil Municipal décide de financer une partie de la Carte Avantages Jeunes qui sera proposée aux collégiens et lycéens domiciliés sur la commune, à hauteur de 3 €, soit un reste à charge par élève de 4 €.

Vote : 15 Pour

PERSONNEL

14. CDG 70 - Contrat groupe risque prévoyance

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence que le CDG va engager pour la souscription de contrats pour le risque prévoyance, ceci afin d'obtenir de meilleures garanties et des taux de cotisation plus avantageux. La décision de souscription aux contrats sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal,

Vote : 15 Pour

15. CDG 70 - Adhésion au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme du Centre de Gestion de la Haute-Saône et autorise le Maire à signer la convention correspondante ou tout autre document utile afférent à ce dossier. La cotisation de ce service optionnel est calculée à hauteur de 0.11 % de la masse salariale (soit env. 150 €).

Vote : 15 Pour

La séance est levée à 21 h 15.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 22 juin 2021

Le Maire,

Christophe TARY

